

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 18 JUILLET 1911.

### Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1911.

(Voir les nos 4, II, 166, session de 1910-1911, de la Chambre  
des Représentants; — 77, même session, du Sénat.)

Présents : MM. ALLARD, Président, HANREZ, CAPPELLE, DE BAST,  
le Baron DE GIEY, MESENS, P. VANDENPEEREBOOM et LE CLEF, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Budget de la Dette publique, pour l'exercice 1911, s'élève  
à . . . . . fr. 193,251,045 88  
Les crédits votés pour 1910, y compris deux crédits de  
2,000 francs chacun, alloués par les lois du 30 avril 1910,  
s'élèvent à . . . . . 185,529,726 03

Il y a donc une augmentation pour 1911 de . . . . fr. 7,721,319 85

Cette augmentation est le résultat des postes suivants, défalcation faite  
des quelques diminutions ci-après :

#### *Augmentations.*

- a) Fr. 11,331-92, supplément pour le paiement de l'annuité de 1911 pour  
l'entretien du canal de Terneuzen et dépendances . . . fr. 11,331 92
- b) Fr. 606,421-20 représentant les charges d'intérêts et  
d'amortissement d'un capital de 18,376,400 francs émis  
en dette 3 p. c., 1<sup>re</sup> série, pendant l'année 1909 . . . . 606,421 20
- c) Fr. 4,593,748-50 charges d'intérêts et d'amortisse-  
ment d'un capital de 139,204,500 francs émis en dette  
3 p. c., 2<sup>e</sup> série, en 1909 . . . . . 4,593,748 50

|   |                     |
|---|---------------------|
| d) Fr. 30,092-70, charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital de 911,900 francs émis en dette 3 p. c. 3 <sup>e</sup> série, pendant l'année 1909 . . . . .                                   | 30,092 70           |
| e) 1,000,000 de francs pour mettre le crédit en rapport avec les faits de l'exercice 1910 et les prévisions pour 1911, pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires . . . . .           | 1,000,000 »         |
| f) 250,000 francs représentant les premières annuités à payer par l'Etat pour l'établissement et l'extension de diverses lignes vicinales . . . . .   | 250,000 »           |
| g) 923,000 francs, somme nécessaire pour le service de diverses catégories de pensions à charge de l'Etat . . . . .   | 923,000 »           |
| h) 303,000 francs pour le service des pensions dues par l'Etat à concurrence de 2/5 aux professeurs et instituteurs communaux et à des membres du personnel des écoles primaires adoptées . . . . . | 303,000 »           |
| i) 40,000 francs, majoration des intérêts à 3 p. c. dus sur les cautionnements et consignations versés en numéraire. . . . .  | 40,000 »            |
| Ensemble, fr.   | <u>7,757,594 32</u> |

*Diminutions.*

|   |                     |
|---|---------------------|
| a) Fr. 164-02, provenant de ce que le crédit de 1911 a été calculé à fr. 2-10 le florin . . . . .   | 164 02              |
| b) Fr. 1,112-50, résultat des augmentations et diminutions sur les annuités à payer pour le service d'actions et d'obligations émises par diverses Sociétés de chemins de fer dont les concessions ont été rachetées par l'Etat . . . . . | 1,112 50            |
| c) Fr. 5,338-80 pour extinction de l'annuité à payer par l'Etat pour le réseau téléphonique de Namur et de la réduction de la fraction d'annuité à payer en 1911 pour le réseau de Malines. . . . .                                       | 5,338 80            |
| d) Fr. 28,819-15 par suite d'annulation et de réductions de rentes à payer pour servitudes militaires. . . . .  | 28,819 15           |
| e) 840 francs pour extinction de quatre pensions à payer ensuite du rachat de la concession du chemin de fer à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren . . . . .  | 840 »               |
| Ensemble. . fr.   | <u>36,274 47</u>    |
| Il reste une augmentation de . . . . .  | <u>7,721,319 85</u> |
| prévue au Budget.   |                     |

Dans son remarquable rapport fait à la Section centrale de la Chambre des Représentants, l'honorable M. Levie, aujourd'hui Ministre des Finances, établit que si, en 1908, la charge de la Dette publique, amortissement compris, atteignait fr. 46,826,298-37 et en 1909 fr. 46,635,309-17, il ne pèse plus que pour fr. 35,573,546-42 sur le budget ordinaire de 1910.

Or, le boni présumé pour 1910 est de plus de 7 millions et l'Etat, en dehors de l'impôt, encaisse des recettes de natures diverses à concurrence de 27 millions, et il ajoute que l'on ne peut que se féliciter de la politique financière et économique qui a prévalu en Belgique.

Les pouvoirs publics ont donc agi sagement en pourvoyant à l'outillage économique et ils continuent à y pourvoir.

L'honorable Rapporteur conclut :

« Renoncer à l'emprunt, ce serait entraver l'expansion de la nation. Des besoins nouveaux naissent tous les jours. Il faut y faire face. »

Après avoir étudié les causes de la baisse du cours de la Rente belge, l'honorable Rapporteur établit également quels étaient, au 1<sup>er</sup> mai 1911, les cours des rentes de divers pays d'Europe, les voici :

|   |     |       |
|---|-----|-------|
| 3 p. c. Belge, 2 <sup>e</sup> série . . . . . | fr. | 91 50 |
| 3 p. c. Français . . . . .                    |     | 95 85 |
| 3 p. c. Pays-Bas . . . . .                    |     | 85 29 |
| 3 p. c. Allemand. . . . .                     |     | 80 04 |
| 3 p. c. Russe . . . . .                       |     | 81 85 |

La Rente belge occupe donc toujours une bonne place.

Nous croyons devoir borner là nos observations.

Le Budget a été voté par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 12 juillet, par 75 voix contre 50.

Votre Commission vous en propose aussi l'adoption, par 6 voix contre deux abstentions.

Des membres sont en désaccord sur les appréciations produites et protestent contre l'accroissement excessif de la Dette publique dû, non seulement à l'exagération des dépenses, mais surtout à l'insuffisance des budgets ordinaires qui se déchargent, sur le budget extraordinaire, de nombreuses dépenses qui devraient être couvertes par l'impôt.

*Le Rapporteur,*  
EMILE LE CLEF.

*Le Président,*  
VICTOR ALLARD.